

Appel à projets Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Dossier de la rédaction de H2o
February 2020

Restaurer la continuité écologique des cours d'eau impactés par des activités économiques

Les instances de bassin Artois-Picardie ont décidé de proposer le bassin comme territoire d'expérimentation de la deuxième phase des Assises de l'eau en élaborant un programme spécifique sous forme d'aides allégées et d'appels à projets pour un montant total de 40 millions d'euros. Le présent appel à projet s'inscrit dans l'action 2 Restauration écologique de grande ampleur de milieux aquatiques et humides de cette expérimentation et porte sur le financement des activités économiques pour le rétablissement de la continuité écologique. Cet appel à projets vise à restaurer la continuité écologique et sédimentaire, et à réduire l'impact sur le régime hydraulique des cours d'eau impactés par une activité économique. Le financement porte notamment sur : des études économiques permettant d'évaluer les coûts induits par le projet ; des travaux sur seuils résiduels des ouvrages "ouverts" ; les installations connexes à l'usage de l'activité économique : dispositif d'alimentation en eau de substitution, production d'énergie verte (éolien, solaire photovoltaïque) ;

Dépôt des dossiers ouvert du 1er janvier au 15 avril 2020 pour présentation des dossiers en octobre.